



Vendredi 6 septembre 2019 - Relations individuelles de travail (9^{ème} réunion)

L'UIMM (patronat de la métallurgie) comptait, encore une fois, en terminer ce jour avec ce projet qui concerne les droits des salariés au quotidien (congés divers, durée de la période d'essai, préavis, indemnité de licenciement...).

Mais tel n'a pas été le cas et ceci, **grâce à la position commune des 4 syndicats** qui avait été préalablement construite en réunion intersyndicale.

Cela a obligé l'UIMM à faire évoluer le texte et à répondre à certaines revendications des organisations syndicales comme :

- La limitation de la clause de mobilité dans le contrat de travail au coefficient D (technicien) et plus au lieu de l'ensemble des salariés dans le projet précédent.
- Un deuxième jour de congé supplémentaire pour ancienneté à 45 ans d'âge au lieu de 55 ans dans le projet précédent.
- En cas de rupture du contrat de travail pendant la période d'essai, clause de non concurrence d'une durée équivalente à celle de la période d'essai, utilisable une seule fois et non renouvelable.

La CGT se félicite du travail commun des organisations syndicales, qui a permis de faire bouger un tant soit peu le projet d'accord. Il faut également souligner que l'Uimm a dû aller chercher des mandats en territoires pour faire ces améliorations. Les actions menées par la CGT sous toutes leurs formes dans les entreprises ce jour là, ont certainement eu un impact non négligeable dans ces avancées.

Pour autant, la CGT considère que ce texte qui concerne la vie quotidienne des salariés de la branche doit encore être amélioré notamment :

- Par l'harmonisation de certaines dispositions entre les mensuels et les ingénieurs/cadres.
- Par l'innovation sociale en améliorant le congé de paternité, en reconnaissant un droit pour les salariés aidant un proche...
- Par la mise en place d'une portabilité des droits acquis par les salariés lors d'un changement d'employeur tant que ceux-ci demeurent dans la métallurgie.

Prochaine réunion sur ce sujet le 18 octobre 2019 où la CGT portera de nouveau ses revendications.

D'ici là les vendredis de l'action se poursuivent pour permettre :

- l'information la plus large et la mobilisation de tous les salariés sur l'avenir de leurs droits dans la métallurgie
- de donner plus de force à nos délégations face au patronat et à ses exigences
- construire en l'ancrant dans les entreprises la journée nationale d'action du 6 décembre.

La délégation fédérale.